

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 9 mars 2026 modifiant l'arrêté du 15 novembre 2021 portant nomination des assesseurs, titulaires et suppléants, aux sections des assurances sociales des conseils centraux des sections D, G, H et E de l'Ordre des pharmaciens

NOR : SFHH2630103A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 145-10, R. 145-12 et R. 752-18-7 ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2021 portant nomination des assesseurs, titulaires et suppléants, aux sections des assurances sociales des conseils centraux des sections D, G, H et E de l'Ordre des pharmaciens ;

Vu la délibération du 24 juin 2025 du Conseil central de la section D de l'Ordre des pharmaciens ;

Vu la délibération du 18 septembre 2025 du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens ;

Vu la délibération du 14 janvier 2026 du Conseil central de la section G de l'Ordre des pharmaciens ;

Vu la délibération du 22 janvier 2026 du Conseil central de la section E de l'Ordre des pharmaciens,

Arrête :

Article 1^{er}

1° Le a) du II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« II - Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil central de la section D de l'Ordre des pharmaciens :

a) au titre dudit conseil ;

- en qualité de titulaires : M. Victor LAMBERT et Mme Anne-Laure VERON ;
- en qualité de suppléants : M. Pierre-Adrien BEAL, M. Jean-Michel FREDJ, Mme Delphine MYSSON et M. Fabien RUAS. »

2° Le a) du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« III - Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil central de la section G de l'Ordre des pharmaciens :

a) au titre dudit conseil ;

- en qualité de titulaires : Mme Geneviève ROTH et M. Adrien RIHAOUI ;
- en qualité de suppléants : Mme Schahine MAACHI-BENELMOULOU, M. Olivier VIDON, Mme Christelle HAMON et Mme Elodie PERNOT-MARINO. »

3° Le a) du IV de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« IV - Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens :

a) au titre dudit Conseil :

- en qualité de titulaires : Mme Alison KLASSEN et Mme Karine FELICE ;
- en qualité de suppléants : Mme Morgane GUILLAUDIN, Mme Agnès CASTILLON, M. Julien CRISTOFINI et Mme Cathy JACQUAT. »

4° Le a) du V de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« V - Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil central de la section E de l'Ordre des pharmaciens :

a) au titre dudit conseil ;

- en qualité de titulaires : M. Jean-Claude SCHALBER et M. Serge MINASSOFF.
- en qualité de suppléants : M. Claude MARIE-JOSEPH, M. Amilkar LOE-MIE, M. Claude MARODON et M. Stéphane LAFOND. »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 9 mars 2026.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,
Romain BÉGUÉ